



CNESER du 15 décembre 2020
Déclarations CGT sur le point *Moyens 2021*

- *Présentation du budget de l'enseignement supérieur*
- *Présentation du budget de la recherche et du spatial*

Enseignement supérieur

Le budget alloué à l'enseignement supérieur, qui nous est présenté, n'est pas à la hauteur des enjeux une fois de plus.

Force est de constater que les 240M€ de hausse du budget envisagé **pour le programme 150** vont être fortement rognés, une fois le GVT pris en considération (GVT évalué entre 50 et 80 M€ par la CPU), les gels ou reports de postes vont encore avoir lieu partout, au moment où on a davantage encore besoin de renforts.

Cet accroissement n'est pas à la hauteur des besoins pour ES :

- D'une part, compte tenu du contexte de tension et de pénurie qui touche les universités depuis bien des années, contexte qui n'a fait que s'aggraver avec la pandémie de COVID 19.
- D'autre part, vu les moyens alloués qui ne sont pas compatibles avec l'objectif, visé par la StraNES, de faire accéder 60 % d'une même classe d'âge au niveau licence.

Ainsi malgré une volonté affichée dans ce budget et à travers le plan de relance de créer plus de places pour accueillir les étudiants, cela restera bien insuffisant tant les moyens d'accueil des universités ont été détériorés durant la dernière décennie, par de multiples réformes, dont la LPR est votre aboutissement.

De même, l'investissement dans la transformation pédagogique et numérique demande bien plus que les quelques dizaines de millions engagées (et encore sous forme d'appels à projets) compte tenu des lacunes mises en évidence de façon criante par la pandémie de Covid 19.

Certes, à travers le plan de relance un effort semble vouloir être mis en place vis-à-vis de la rénovation des bâtiments. Encore faut-il qu'une bonne partie de cet effort puisse être pérenne et focalisé sur le patrimoine de l'ESR, la question se pose puisque cela dépendra de choix établis sur appel à projets.

En ce qui concerne l'emploi, le compte n'y est pas non plus ! Par exemple, entre la LFI 2020 et la LFI 2021, le plafond d'emplois rémunérés sur le titre 2 est en diminution. C'est très certainement une façon de réduire la vacance des postes sous plafond, vacance créée par les grosses difficultés financières dans lesquelles les universités ont été plongées.

Pour ce qui est du programme 231, s'il est indéniable qu'un effort notable est fait envers les

étudiants, cet effort, plan de relance inclus, reste toutefois insuffisant au regard des conditions très dégradées dans lesquels bon nombre d'étudiants se débattent. Conditions dégradées qui ont fortement été accentuées en ces temps de Covid19.

En outre, nous sommes totalement opposés à l'incitation faite aux étudiants à emprunter pour mener à bien leurs études. Hormis le fait que cela enrichit les banques, à quoi bon copier le système anglo-saxon qui voit en fin de cursus bon nombre d'étudiants fortement endettés.

Pour l'Enseignement Supérieur la CGT réclame un effort budgétaire conséquent qui doit être mis en œuvre urgemment pour donner aux universités les moyens de développer un enseignement de qualité adossée à la recherche, et démocratisé. C'est d'autant plus urgent que le plan de relance à travers le PIA4 va encore développer et renforcer un peu plus la dynamique des regroupements en cours qui s'opposent concrètement à un maillage territorial équilibré. C'est la porte ouverte à un ES et une Recherche à plusieurs vitesses.

Pour ce qui est de l'emploi, c'est en dizaine de milliers d'emplois statutaires supplémentaires qu'il faut donc raisonner si l'on veut réparer les dégâts produits par les contraintes budgétaires des années précédentes dans l'ESR.

La CGT rappelle la nécessité d'abrogation de la LPR et la nécessité de mettre en œuvre une véritable politique publique et ambitieuse d'enseignement supérieur et de recherche :

- Un plan de titularisation au sein de la fonction publique d'État,
- Un plan de recrutement de nouveaux collègues titulaires,
- Des investissements massifs pour améliorer les conditions de travail et d'études,
- des moyens et des actions, immédiatement, afin de permettre le retour au plus vite des étudiant·e·s sans que cela entraîne une reprise de l'épidémie : embauches, dédoublement des cours, travaux d'urgence dans les salles de cours pour garantir une bonne aération, déploiement d'espaces de restauration collective sécurisés, et au besoin réquisition de salles supplémentaires afin de garantir le respect des distances physiques (à ce propos nous n'avons rien reçu du ministère, à trois jours de la fermeture des universités, concernant la reprise de janvier alors qu'une discussion est annoncée en cours entre la CPU, le ministère et les services du Premier ministre)
- le respect des libertés fondamentales et académiques plusieurs fois attaquées de diverses façons ces derniers mois y compris par la LPR
- le respect des instances représentatives des personnels, des instances consultatives, et de leurs avis, dans les établissements et au Ministère (exemple de la LPR, qui a reçu des avis massivement négatifs de la plupart des instances consultées, avis qui n'ont pas été suivis des modifications profondes du projet qui auraient dû en découler).

Recherche

LPR oblige, cette année encore plus que les autres années, le gouvernement annonce un budget recherche en augmentation notable.

Et, comme d'habitude, la réalité de terrain est tout autre !

En effet, force est de constater que cette année, hors plan de relance, les moyens globaux alloués à la recherche ne sont pas en augmentation. C'est ce que l'on ne peut que remarquer, à l'examen du PLF2021 quand on cumule l'ensemble des crédits de paiements attribués aux différents programmes de financement de la recherche publique.

Certes les moyens alloués au programme 172 augmentent. Toutefois, une fois déduits : les millions fléchés vers l'ANR, le financement du tout récent protocole signé récemment sur l'évolution indemnitaire des rémunérations du personnel, la prise en compte des engagements nationaux et européens liés aux grandes Infrastructures de recherche, etc. etc., il ne reste plus grand-chose aux organismes publics de recherches (EPST et EPIC) de cette augmentation pour mener "en propre" leur politique scientifique. En aucun cas ce faible accroissement de leur subvention, qui ne va pas dépasser dans l'ensemble les +0.3% de leur budget, ne pourra compenser l'inflation qui va vraisemblablement dépasser les 1% cette année, ni absorber les dépenses liées au GVT (Glissement Vieillessement, Technicité) qui est le grand oublié comme chaque année.

En 2021, plan de relance compris, les Autorisations d'Engagement attachés à l'ANR vont croître très fortement. Bien qu'à l'occasion du débat sur la LPR, la grande majorité de la communauté scientifique ait exposé, en large et en longueur, les inconvénients et les dangers d'une telle politique, nous assistons, sans surprise, au renforcement des financements par projets au détriment du financement de base des laboratoires et des organismes. Certes, Madame la ministre argue que L'ANR, à la fin de la loi de programmation, ne représentera que 1,7 Md€ sur 20 Md€ et laisse entendre par là que les appels à projets ont une influence limitée sur la programmation de la recherche. Je l'invite donc à prendre connaissance du travail qu'ont réalisé les membres du CNESER, au mandat précédent, à travers une commission d'étude spécialisée sur le sujet. Et ce n'est pas l'accroissement du taux de réussite des AAP, ni l'augmentation du préciput qui y est attaché qui va modifier vraiment la donne.

Le spatial voit ses crédits fortement baisser cette année. C'est dû en grande partie au fait de l'actualisation de la dette française à l'agence spatiale Européenne (ESA). Cette baisse de crédits est toutefois dommageable. En effet, c'eut été l'occasion pour l'Etat de réinvestir plus dans ce secteur phare de notre nation et ainsi d'endiguer la politique de privatisation rampante qui s'est instaurée depuis bon nombre d'années. Sans réinvestissement et reprise du leadership, par la puissance publique de la R&D et de l'innovation dans ce secteur, la position et le rayonnement de la France risque fortement d'être affaibli à terme et dépendre de décisions privées qui comme on le sait sont souvent soumises à fluctuation.

En ce qui concerne l'emploi en Recherche l'effort global est médiocre au regard de la situation

dégradée. Cet effort en plus d'être médiocre est alarmant tant le mode d'attribution choisi va accroître encore plus la précarité. En effet, la très grande majorité des emplois sont fléchés en tant qu'emplois hors plafonds. Ce type d'emploi sera alimenté en grande partie par des CDD, des postdoc, etc, ainsi que très certainement par les chaires juniors et les CDI de missions instaurés par la LPR.

Le budget 2021 pour la recherche est à l'image d'une LPR inique !

Certes est mis en avant les financements du plan de relance qui, en parallèle, doivent venir en supplément. Toutefois, pour ce qui est de la recherche ils se cantonnent, d'une part, à anticiper les financements de l'ANR prévus au calendrier LPR. Ce qui n'est pas la meilleure façon d'améliorer les financements pérennes des organismes de recherche ni de résorber la précarité. D'autre part, le plus gros des financements va être fléché sur le PIA4 dont un des objectifs va être d'augmenter encore plus l'influence de bon nombre des sur-structures d'interface entre la recherche publique et le monde économique (SATT, IRT, ...). Sur-structures qui jusqu'à présent sont loin d'avoir fait la preuve de leur efficacité.

Une partie des financements, également, viendra financer des technologies et des filières dites "émergentes". Si cette intention est louable, la manière de procéder est, elle, très critiquable car la mise à disposition d'une grande partie des moyens ira aux entreprises sans contrepartie. A l'instar du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), dont l'efficacité est loin d'être à la hauteur des investissements consentis, cette stratégie risque fort de n'être profitable qu'à une minorité et non à la collectivité.

Pour la CGT Il y a urgence de provoquer un « choc d'investissement ». Pour rattraper le retard pris, et préparer notre pays au futur, il aurait été judicieux, dès la première marche de la LPR c'est à dire pour le budget 2021, d'atteindre le seuil des 1 % du PIB dans le secteur de la recherche publique afin de pouvoir les dépasser au cours des années suivantes et ainsi avoir les moyens de répondre aux défis qui se profilent (environnement, santé, numérique, ...).

Par ailleurs, nous estimons que focaliser la grande majorité des quelques augmentations budgétaires vers l'ANR, est contre-productif, car nullement adaptée à une recherche à long terme au combien primordiale pour ouvrir le champ des possibles. C'est une vraie politique de renforcement des financements de base des organismes et laboratoires qu'il faut mettre en œuvre pour redonner aux établissements de recherche la marge de crédits leur permettant de développer une véritable politique scientifique.

Pour ce qui est de l'emplois, c'est en dizaine de milliers d'emplois statutaires supplémentaires qu'il faut donc raisonner si l'on veut réparer les dégâts produits par les contraintes budgétaires des années précédentes dans l'ESR.